

Informations de base

2014/2028(REG)

REG - Règlement du Parlement

Règlement PE, articles 166, 167, para 1, et 195, para 3: vote par appel nominal, interprétation

Subject

8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement

Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement
européen

Commission au fond

Rapporteur(e)

**Date de
nomination**

AFCO Affaires constitutionnelles